

GV/FT

Communiqué de presse de la défense dans le procès Bommeleër suite aux déclarations du Premier Ministre

La défense de SCHEER et WILMES a écouté non sans étonnement la diatribe du Premier Ministre justifiant le refus du Gouvernement de s'aligner sur la position formulée par CREOS à la 170^{ème} audience.

La défense souligne avec force pour balayer tout soupçon de malentendu que toutes propositions faites pour trouver les auteurs par le truchement de renonciations indemnitaires ne la concernent pas, alors que ni SCHEER ni WILMES ne sont auteurs, coauteurs ou complices des attentats qui ont ébranlé le pays durant les années 84 à 86, sans d'ailleurs que les Gouvernements de l'époque s'en fussent émus outre mesure et pour cause.

Aucune partie civile ne saurait s'attendre de la part des inculpés à ce qu'ils fassent, ne fût-ce qu'un semblant d'aveu pour se mettre à l'abri de revendications indemnitaires.

Leur honneur est à ce prix.

Innocents, ils plaideront l'incompétence du Tribunal et l'acquittement.



La défense entend néanmoins ajouter à ce refus de prise en considération de proposition de renonciation indemnitaire les réflexions suivantes :

Le Premier Ministre, au lieu de se lancer dans une violente diatribe contre le projet de renonciation conditionnelle de CREOS aurait mieux fait de se renseigner sur les tenants et aboutissants du dossier.

Il aurait, en effet, alors appris que les 170 audiences qui se sont succédées depuis le 23 février 203, ouverture du procès, ont été pratiquement toutes à charge de l'Etat.

On a vu défiler à la barre l'Etat dans de multiples composantes, fût-ce par l'organe d'officiers de l'Armée, des Forces de l'Ordre, du Service de Renseignement, et l'impression générale a été dévastatrice.

En effet, il s'est révélé que c'est cet Etat qui, en parfait cynique fait valoir une indemnisation, est l'agent exclusivement fautif des crimes en discussion et donc seul responsable des dommages qu'il s'est lui-même infligés.

C'était de « *l'automutilation* ».

- Cela par sabotage systématique de l'enquête. Personne ne voulait connaître les auteurs et tout fut entrepris pour couvrir la chienlit du couvercle de plomb de l'Omerta.
- Cela par abstention coupable de faire les efforts qui s'imposaient pour enrayer la série des attentats. Rien ne fut fait.

L'Etat était ainsi « *bien inspiré* » de ne pas s'aligner sur CREOS car comment aurait-il pu échapper à la douloureuse obligation de dénoncer les auteurs, lui qui au regard de ce qu'on a pu recueillir comme éléments troublants à sa charge était le seul à les connaître, à les protéger et à les mettre à l'abri de poursuites.

Tout au long des 170 audiences, la Présidente du Tribunal Criminel n'a cessé de s'étonner que dans ce dossier (contrairement à d'autres), tout ce qui pouvait avorter, avortait.

Pourquoi ? Ne cessait-elle de s'interroger.

L'Etat reste sournois.

Il ne répond point mettant ainsi en cause la loyauté et la confiance que le citoyen attend de la part de ceux qui le gouvernent.

Il semble se faire sienne la réflexion de CHURCHILL : La vérité est un bien si précieux qu'il faut le dissimuler derrière un rideau de mensonges.



La défense présentera le moment venu un long et impitoyable réquisitoire à l'encontre de l'Etat, sous tous ces aspects.



Pour le moment, il lui suffit de mettre en exergue quelques points forts du dossier.



L'Etat se définit comme l'ensemble de commandements et de contraintes qui gouvernent une société donnée.

Les Forces de l'Ordre qu'elles relèvent de la Gendarmerie ou de la police représentent l'Etat dans tous leurs agissements corrects ou incorrects.

Il en est a fortiori de l'Armée.

Le SREL est directement sous les ordres du Premier Ministre.

Tous, réunis, sont et font l'Etat.

Or les auditions de témoins à la barre du Tribunal ont démontré que les forces qui au sein de l'Etat avaient pour mission d'assurer la sécurité des citoyens et d'épauler la justice dans la poursuite des malfrats ont été les saboteurs systématiques du dossier Bommeleër.

GEIBEN, lors de l'audience du 5 novembre 2013, a eu ces mots qui en disent long :

« *Behörden – versagen* » « *Behörden – vergehen* ».

- Les pièces à conviction, bien que saisies, ont été soustraites à la justice et communiquées au FBI.

Une infraction gravissime qui prévoit à l'encontre de l'auteur 5 ans de prison.

- L'enquêteur principal DISIWISCOURT (donc un agent de l'Etat) disait à qui voulait l'entendre connaître l'auteur mais qu'il ne le révélerait jamais.

Il enquêtait ailleurs, sachant que là il ne trouverait personne.

Il a joué au détective idiot en recherchant avec un sourcier le lieu géométrique où on pourrait trouver le malfrat.

Du jamais vu.

Un scandale per se.

- C'est suite au sabotage de l'enquête, suite à une inertie coupable dans la recherche du coupable que l'Etat s'est mis dans l'impossibilité de mettre fin à une série de 20 attentats et est ainsi responsable du préjudice qu'il a subi par ses propres agents, aussi incompetents que mal intentionnés.

Il résulte de tous les éléments du dossier que l'Etat par la folle enquête « *diligentée* » par son administration policière a failli à sa mission essentielle, à savoir protéger les citoyens et faire dans cette mesure tous les efforts qui s'imposaient pour mettre la main sur des malfrats et ce, dès le premier attentat.

Le Procureur d'Etat dans son réquisitoire fustige ce laisser-aller scandaleux et écrit à la page 74 que les fautes de procédure et d'irrespect des compétences étaient si gravissimes qu'il s'est vu obligé d'employer l'adjectif de sidérant.

« Il s'entend qu'au cours d'une enquête judiciaire, surtout si celle-ci s'avère être longue et complexe, il est sinon normal tout au moins compréhensible que l'une ou l'autre erreur d'appréciation ou d'organisation se révélant défailante se produit. Toutefois, ce qui s'est passé en l'occurrence du point de vue d'empiètement de compétences, d'inobservation des règles fondamentales en matière de procédure pénale, de fautes gravissimes est plutôt sidérant »

(Procureur d'Etat – réquisitoire – page 77).

L'audience du 12 juin 2013 a été fort éloquente sur ce point.

Nous avons entendu SCHEUER affirmer qu'en tant qu'enquêteur, il a été saboté voire menacé par le Directeur de la Police, le Directeur de la Police Judiciaire.

Il y avait de même « *pression* » de la part du Ministre de la Justice.

La 50^{ème} audience a été capitale, alors qu'on entendait le Procureur Général d'Etat charger lourdement tant le Ministre de la Justice que l'ancien Directeur de la Police.

Lors de son audition, l'ancien Juge d'Instruction Prosper KLEIN, dont la renommée de Magistrat sérieux et aguerri n'est plus à faire, a fait une déclaration capitale – selon lui, l'affaire Bommeleër est une affaire d'Etat qui ne devait jamais être éclaircie.



L'Etat intervenait à 4 niveaux pour saboter l'enquête devant apporter la lumière à l'un des dossiers les plus graves que le pays ait connus depuis son existence historique :

- a. Le Grand Manitou de la gendarmerie HARPES venant de l'Armée a commis un impair gravissime en rayant de la liste des pistes potentielles la piste militariste.

- b. Aucune sanction disciplinaire n'est diligentée contre l'enquêteur, qui en 1988, soumet un faux procès-verbal au juge d'instruction pour faire croire qu'il enquêtait, alors que de toute évidence il ne faisait rien. Aucune poursuite judiciaire contre l'officier de la gendarmerie lorsqu'il est découvert qu'il a continué les pièces à conviction dans le dossier au FBI à la barbe du Juge d'Instruction malgré le fait qu'elles eussent été sous mains de la justice et que seul le juge d'instruction pouvait en disposer.
- c. Le Ministre de la Justice décourage systématiquement le Parquet dans ses efforts pour instruire le dossier. Il intervient 3 à 4 fois l'an auprès du Procureur d'Etat pour qu'il en finisse une bonne fois pour toutes avec ce dossier encombrant. « *Pas si important* », devait-il ajouter, « *alors qu'il n'y a que des dégâts matériels* »..
- d. Un agent du SREL, charge un détective privé (DURANT) :
- 1) de photographier pendant 2 jours les allées et venues au bureau des enquêteurs (bâtiment des passeports),
 - 2) de suivre le Procureur Général dans un voyage en Thaïlande pour essayer de l'y attraper en flagrant délit de pédophilie.

Le lien avec le dossier Bommeleër s'impose de toute évidence.



Tous ces gens ensemble font l'Etat qui a néanmoins l'inouï cynisme de vouloir se faire indemniser pour ses manœuvres et manipulations.



On constate un m'en-foutisme hautement suspect au sommet de l'Etat.

SANTER déclare qu'il a, lors de la passation des pouvoirs, transmis à son successeur le dossier sans instruction et sans commentaire. Lors de ses dépositions son manque de curiosité dans le dossier a étonné la défense, le Tribunal criminel et plus d'un observateur dans l'assistance

C'est tout dire quant à l'intérêt pris au dossier.

Cette léthargie doit trouver une explication.

Seul l'Etat pourrait la donner.

Il la refuse.



Pour autant que l'aéroport est concerné et c'est le seul point sur lequel porte la partie civile de l'Etat, on retrouve ce scandaleux laisser-aller :

- a. l'aéroport, pour autant que les dépôts de kérosène étaient concernés, était sous la surveillance de l'Armée luxembourgeoise.
- b. Le commandant de cette Armée est intervenu en septembre 1985 auprès du Ministre pour que cette surveillance cesse afin que l'Armée puisse se consacrer à ses devoirs courants d'instruction militaire.
- c. En temps normal on aurait pu en discuter mais au moment où cette requête fut présentée le pays avait connu déjà 16 attentats.

Les derniers étaient les suivants :

- le 27 juillet 1985 – Luxemburger Wort
- le 28 août 1985 – Ponts et Chaussées.

- d. Le 16 septembre 1985, le Ministre des Forces Armées se déclare d'accord que la surveillance de l'aéroport cesse pour les raisons ci-avant indiquées.

Une petite phrase toute précaire énonce les motifs : l'instruction militaire ordinaire qui devrait continuer sans obstacle.

- e. Il n'y est pas revenu encore que la série des attentats continuait :
 - le 30 septembre 1985 – Piscine olympique
 - le 19 octobre 1985 – Palais de Justice.

- f. Le 9 novembre 1985, c'est le Findel qui subit l'attentat le plus grave en dégâts matériels.



Une telle accumulation de fautes et d'omissions intentionnelles met l'Etat dans une posture misérable hautement équivoque et qui ne lui permet pas de jouer à l'innocent.

C'est lui le responsable de toute cette chienlit.

En résumé : on voit, 30 ans après toutes ces monstruosité, un Etat qui a tant à se faire pardonner crier au scandale quand CREOS lui propose de se rallier à sa proposition.

Un Etat peut-il être plus déloyal, sournois, prédateur, hypocrite ne reculant pas devant le cynisme de réclamer à des innocents le dommage qu'il s'est infligé lui-même à l'insu de son plein gré.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Lydie LORANG



p. Gaston VOGEL, absent à
la signature
la secrétaire
F. Thiery